



CETTE FICHE EST FAITE POUR VOUS!

Vous êtes...

une association de solidarité alimentaire,
une collectivité, un collectif de producteurs

Votre avez besoin de...

participer ou mettre en place un projet d'accès
financier à l'alimentation (bons d'achats,
chèques, tickets, caisses ...)

CHÈQUES ALIMENTATION ET TRANSFERTS MONÉTAIRES: SE POSER LES BONNES QUESTIONS AVANT DE SE LANCER!

LE CONTEXTE

Proposée par la Convention Citoyenne pour le Climat en juin 2020, le « chèque alimentation durable » s'invite régulièrement dans le débat public sans qu'aucun dispositif public d'envergure nationale ne voit le jour. Néanmoins, des expérimentations territoriales s'en rapprochent et se multiplient et nous permettent de questionner le principe et les modalités des transferts monétaires. Le récent fonds « Mieux manger pour tous » pourrait être une opportunité de développer quelques projets de transferts monétaires.

« Pour lutter contre la famine, ce n'est pas la peine de déplacer de la nourriture. Il suffit d'envoyer aux gens de l'argent qu'ils sont capables de dépenser parfaitement bien. »

Esther Dufлот, économiste du développement, juillet 2022

LE CHÈQUE ALIMENTATION: AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

Montant, public cible, fléchage... Il n'existe pas une proposition de chèque mais plusieurs aux ambitions diverses. La Convention Citoyenne pour le Climat proposait ainsi de mettre en place des chèques alimentaires pour les plus démunis à utiliser dans les AMAP ou pour des produits bio. Quelque soit sa forme, le chèque alimentation peut représenter une avancée sur plusieurs points. D'abord en venant apporter une petite bouffée d'air à des ménages de plus en plus contraints dans leur alimentation, *a fortiori* en période d'inflation. Un chèque alimentation peut permettre de sanctuariser un budget dédié à l'alimentation, budget bien souvent rogné face à la hausse des dépenses contraintes comme le logement ou les transports.

Le chèque alimentation durable analysé par l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI)

« Le chèque est un outil d'action publique, qui consiste en un versement d'une aide à un public, aide ciblée sur certaines dépenses (...). Le chèque, importé de la conception néolibérale de l'action publique (le New Public Management), est d'abord mis en œuvre aux États-Unis et au Royaume-Uni dans le secteur éducatif dans les années 1960 (...). En France comme aux États-Unis et au Royaume-Uni, les chèques sont majoritairement considérés comme un moyen de soutenir la capacité à consommer de certaines catégories sociales (ex. les employés ou les citoyens à faibles revenus). Le principe du chèque alimentation durable est relativement simple. Basé sur le postulat qu'une alimentation plus durable sera plus chère pour les ménages, le chèque a pour objectif [...] »

Un changement d'approche bienvenu

Le chèque alimentation introduit une dissociation entre la lutte contre la précarité alimentaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Un changement d'approche bienvenu alors que l'aide alimentaire repose majoritairement sur la défiscalisation des invendus et sur des appels d'offres où la qualité des denrées n'est bien souvent pas satisfaisante. Plus largement, le chèque alimentation traduirait de la part des pouvoirs publics un certain volontarisme (au moins budgétaire) à lutter contre la précarité alimentaire.

Surtout, en donnant les moyens aux personnes de « faire leurs courses comme tout le monde », c'est-à-dire choisir leurs produits et se rendre dans des lieux de distribution pour toutes et tous, le chèque alimentation permettait de progresser vers un accès plus digne à l'alimentation.

Les limites du chèque alimentation

Néanmoins, selon ses modalités, le chèque alimentation peut comporter plusieurs limites. Dans la très grande majorité des cas, les chèques ne sont pas pensés comme universels mais réservés à des publics précaires. Or, cela contribue dans le domaine de l'action sociale au passage d'une logique universaliste à une logique néolibérale de ciblage des aides individuelles, ciblage stigmatisant et pouvant entraîner du non recours. En cas de non-universalité, le chèque doit donc *a minima* s'arrimer à des dispositifs non-stigmatisants (ex: tickets restos). Les enjeux relatifs à la définition des critères de fléchage sont également nombreux. Un système de fléchage du chèque vers des catégories d'aliments, des labels de qualité ou des lieux de distribution risque de peser lourdement sur le droit des personnes à choisir leur alimentation, ne pas prendre en considération la réalité de l'offre alimentaire et être capté par la grande distribution.

Une piste d'amélioration : La bonification

Afin d'éviter ces écueils, il peut être judicieux de plaider pour un principe de bonification. Côté utilisateur, la bonification permet d'agir de manière incitative, sans injonction mais permet tout de même d'orienter la demande. Dans cette perspective, il peut être intéressant de réfléchir à une bonification vers des circuits de distribution vertueux ou même pourquoi pas à une bonification vers des lieux choisis démocratiquement par un comité citoyen. Quoiqu'il en soit, même amélioré, un chèque ne saurait rivaliser avec la proposition de Sécurité sociale de l'alimentation pour répondre aux enjeux de démocratie alimentaire.

« Pour certains, une bonne alimentation est une alimentation choisie, tout simplement. On libère les ménages précaires de la contrainte [financière] et on essaye d'amener tout la population vers une alimentation plus saine. »

Benjamin Sèze, journaliste, auteur de « Quand bien manger devient un luxe » (mai 2023, édition de l'Atelier)

[...] de subventionner une partie de la demande des ménages à faibles revenus tout en l'orientant vers une consommation dite « durable ».

Dans une note publiée en 2022, l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI) déroule une analyse du « chèque alimentation durable » et propose quelques recommandations pour lever les difficultés techniques et politiques d'élaboration d'un tel dispositif à l'échelon national.



NOTE DE L'IDDRI :

<https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/autre-publication/cheque-alimentation-durable-analyses-et-propositions>



ZOOM SUR...

Les transferts monétaires : un outil de modernisation de l'action humanitaire

Les transferts monétaires désignent les aides distribuées sous forme de billets de banque physiques, de monnaie électronique, d'argent mobile, par le biais de cartes de débit ou de bons d'achat échangeables dans les commerces locaux. Dans le secteur humanitaire, ils sont de plus en plus utilisés par les ONG et par le Programme Alimentaire Mondial (PAM). En 2020, le PAM a ainsi aidé 38 millions de personnes dans le monde avec des transferts monétaires. Au total, c'est 37% du portefeuille du PAM qui est désormais fourni par ce biais. Certains gouvernements ont également fait le choix de cet outil sous forme conditionnelle, notamment en Amérique du Sud. Lorsque certaines conditions sont réunies, les transferts monétaires présentent des avantages que la distribution directe de denrées n'a pas. Les transferts monétaires favorisent la sécurité et l'autonomie alimentaire des personnes qui peuvent choisir ce qu'elles achètent en fonction de leurs besoins et de leurs préférences. De plus, le PAM souligne que les transferts monétaires peuvent offrir des débouchés importants pour les associations de producteurs locaux. Plus largement, les transferts monétaires contribuent à développer l'économie locale avec un effet multiplicateur estimé entre 1,5 et 2,5.

DES EXPÉRIMENTATIONS LOCALES D'UNE GRANDE DIVERSITÉ, MAIS PEU DE REcul

Chèques, bons d'achats, caisses alimentaires, transferts monétaires... les dispositifs locaux d'accès financiers à l'alimentation se multiplient et témoignent d'une grande diversité de projets. Encore émergentes, ces expérimentations promettent d'être riches d'enseignements, appellent à être multipliées et ouvrent des perspectives enthousiasmantes pour faire évoluer les politiques publiques d'accès à l'alimentation.

MONTREUIL Transfert monétaire et accompagnement individualisé: le projet Passerelle

Porté par Action Contre la Faim, la Fondation Armée du Salut et la Ville de Montreuil, le projet Passerelle a été conçu pour apporter une réponse à des ménages en difficultés financières suite à la crise sanitaire de 2020. Le projet allie transferts monétaires et accompagnement social. Il a permis de distribuer 63€ par mois et par personne pendant 4 mois à 200 familles, tout en mettant en place un dispositif d'accompagnement. La spécificité du projet? La confiance! Les porteurs du projet ont fait le pari de s'appuyer sur les acteurs de terrain (notamment les maisons de quartier) pour identifier les personnes en difficulté et de ne demander aucun justificatif. Ils ont aussi fait le pari de ne pas fléchir les dépenses et de favoriser l'accompagnement et l'autonomie. Le projet a été financé par France Relance et une collecte de dons.

AUBENAS Faciliter l'accès à des produits paysans: Le partenariat Secours Catholique et magasin de producteurs

À l'initiative de l'antenne locale du Secours Catholique et en partenariat avec le Civam Ardèche et le Réseau des AMAP d'AurA, des résidents d'un centre d'hébergement social de la commune d'Aubenas bénéficient tous les quinze jours d'une navette en bus vers un magasin de producteurs des environs. Un crédit de dépense de 15€, sous forme de chèques alimentaires leur est alloué individuellement. Ils peuvent ensuite faire leurs courses librement. Le Secours Catholique a décidé d'affecter ainsi des crédits internes (programme Bien Vivre, Bien Manger) destinés à l'achat de fruits et légumes frais. Par ce choix, ils souhaitent encourager les producteurs locaux et laisser davantage d'autonomie aux publics qu'ils accompagnent.

DENAIN Un coup de pouce pour tous: les chèques anti-inflation

La ville de Denain dans le Nord compte 20 000 habitants et c'est une des communes les plus pauvres de France avec 35% de taux de chômage. Face à l'inflation, la municipalité proposait en 2023 et pour la deuxième année consécutive à tous les Denaisien, un chèque anti-inflation de 50€ par foyer à dépenser dans les 80 commerces éligibles de la ville. Pour cela, pas de justificatif à présenter, il suffit de s'inscrire: la quasi-totalité des foyers est venue récupérer son chéquier. Une mesure ponctuelle, qui a été appréciée. Ces chèques ont été plébiscités pour les achats alimentaires, à 75%. Pour certains commerces de bouche, ces chèques ont eu un impact non-négligeable sur l'augmentation de leurs ventes.

Le projet Passerelle à Montreuil

➔ **VIDÉO DE PRÉSENTATION:**
<https://www.actioncontrelafaim.org/a-la-une/a-montreuil-une-passerelle-pour-lutter-contre-les-nouvelles-formes-de-precarite/>



Les webinaires de la Chaire UNESCO Alimentations du monde

La Chaire UNESCO Alimentations du monde réalise une série de webinaires consacrés aux méthodes de suivi/évaluation des projets de solidarité alimentaire. Les deux premiers webinaires de cette série s'intéressent à l'évaluation des projets de transferts monétaires avec une focale sur l'expérimentation de Montreuil et sur un projet de chèques alimentaires à Dijon.

➔ **WEBINAIRES à retrouver ici:**
<https://www.solidarites-alimentaires.org/webinaires>



LYON Tester l'autonomie économique alimentaire des étudiants avec des Gonettes

La Ville de Lyon, l'Université Lumière Lyon 2, l'association la Gonette et l'Association Rhône Loire pour le Développement de l'Agriculture biologique (ARDAB) réalisent une étude sur le comportement alimentaire des étudiants en situation de précarité. Dans le cadre de cette étude, une expérimentation est menée dans laquelle 100 étudiants lyonnais reçoivent pendant un an 50 Gonettes par mois à dépenser dans des commerces locaux adhérents à la monnaie locale. Une partie des étudiants est par ailleurs accompagnée par l'ARDAB qui organise des ateliers cuisines, des visites à la ferme et de marchés...

MONTPELLIER Expérimenter la démocratie alimentaire : la caisse commune de l'alimentation

Dans le cadre du projet Territoires à Vivres, la FR CIVAM Occitanie et l'association VRAC & Cocinas expérimentent à Montpellier la création d'une caisse commune de l'alimentation. Inspirée par la proposition de Sécurité Sociale de l'Alimentation, la caisse permet aux habitants volontaires de recevoir chaque mois, *via* une monnaie alimentaire (la MonA), 100€ à dépenser dans des lieux de distribution qui répondent à des critères élaborés collectivement. Les participants cotisent à la caisse. La caisse est gérée de manière démocratique par un comité citoyen de l'alimentation composé d'habitantes et habitants du territoire dont une majorité est concernée par les inégalités alimentaires.

DIJON Laboratoire à ciel ouvert du chèque alimentation

Dans le cadre de sa stratégie alimentaire, la métropole de Dijon expérimente la mise en place de chèques alimentaires auprès de clients d'épicerie sociale et solidaires. Les chèques sont acceptés dans la plupart des commerces de la ville à l'exception des *harddiscounters* et des marchés de plein vent. Certains chèques sont ciblés sur les fruits, légumes et légumineuses. Afin de mieux comprendre les effets de ce genre d'initiatives sur le comportement alimentaire des personnes, l'expérimentation dijonnaise est adossée à un important dispositif d'évaluation scientifique.

POUR ÉVITER L'ÉCHEC, SIX QUESTIONS À SE POSER AVANT DE LANCER DES CHÈQUES

Chèque, bon d'achat, ou caisse commune : vous souhaitez participer ou mettre en place un projet d'accès financier à l'alimentation ? Voici quelques questions à se poser en amont des projets.

1. Quels sont les objectifs du projet ?

Lutter contre la précarité alimentaire ? Encourager les personnes à adopter une alimentation plus saine ? Créer un outil de démocratie alimentaire ? Stimuler la transition agroécologique ? Soutenir les producteurs locaux ? Mettre en place une expérimentation scientifique ? Les objectifs d'un chèque alimentation peuvent être nombreux et essayer de tous les poursuivre dans un seul et même dispositif difficile. Selon les contextes locaux, les moyens disponibles et la philosophie du projet, il sera probablement nécessaire de prioriser



La caisse commune de l'alimentation à Montpellier

➔ SITE du projet Territoires à Vivres Montpellier : <https://tav-montpellier.xyz/?PagePrincipale>

Dans le rural, elle est où est ma caisse ?

Au-delà des projets présentés, de nombreux autres avec des objectifs et ambitions variés sont en cours ou en gestation comme à Rennes, à Toulouse (la Caissalim), en Gironde (Acclim'action) ou à Grenoble. Cependant, force est de constater que les projets de transferts monétaires se font plus rares en milieu rural. La faute en partie à des collectivités qui disposent de plus faibles marges de manœuvres budgétaires pour soutenir de tels projets. Nous pouvons néanmoins citer l'expérimentation portée par l'association Au Maquis à Cadenet dans le Vaucluse.

➔ ARTICLE « Ce qui compte à Cadenet, c'est l'expérience démocratique que vit le groupe » : <https://www.agrobiosciences.org/alimentation-117/article/secure-sociale-de-l-alimentation-ce-qui-compte-a-cadenet-c-est-l-experience-democratique-que-vit-le-groupe>

certaines objectifs à d'autres.

Il peut également y avoir un enjeu de temporalité, entre le temps court de l'urgence lorsqu'on parle de difficultés à se nourrir, et le temps long de la structuration de filière lorsqu'on parle d'évolution de l'offre.

2. Qui sont les bénéficiaires ?

Plus les projets seront universels, moins ils seront stigmatisants et plus ils contribueront à faire progresser le droit à l'alimentation. Néanmoins, dans le cas d'expérimentations locales, il est le plus souvent nécessaire de limiter le nombre de participants. Ainsi, quel public cible choisir ? Certains projets ne concernent que des personnes en situation de précarité tandis que d'autres sont ouverts plus largement. Attention, bénéficiaire n'est pas participer !

3. Quel processus de participation ?

Qu'est ce qui se décide à quel moment et avec qui ? Les publics concernés par le dispositif, sont-ils simplement destinataires des chèques ? Peuvent-ils donner leur avis, par exemple lors d'une consultation préalable ou une évaluation ? Participent-ils à la construction du dispositif ? Sont-ils à l'initiative du projet ? Donnent-ils leur avis sur les montants, les aspects pratiques, le fléchage, la gouvernance... Bénéficient-ils de temps d'échange pour construire des savoirs leur permettant de prendre davantage part aux décisions ? Le projet se réfère-t-il à des ambitions d'éducation populaire, de processus démocratique ?

4. Quel fléchage ? Quel conventionnement ?

Flécher ou ne pas flécher ? Certaines initiatives choisissent de ne pas flécher l'utilisation du chèque pour laisser le plus large choix à leurs usagers. À l'inverse, d'autres préfèrent flécher afin d'encourager la consommation d'une certaine catégorie de produits ou soutenir certains lieux de distribution. Si le choix du fléchage est fait, il est important d'envisager les contraintes que cela pourrait engendrer pour certains participants. La question du fléchage peut donc faire apparaître une tension entre le droit à une alimentation choisie d'une part et des objectifs de transition alimentaire et agricole de l'autre. Par exemple, cibler un dispositif uniquement sur des commerces bio dans un territoire qui en est dépourvu peut être contre productif au regard du droit à l'alimentation. Une façon de trancher ? Laisser le choix aux personnes de dresser collectivement et en connaissance de cause leurs critères de conventionnement ou de fléchage. Une seconde option ? Laisser le dispositif ouvert à tous types de commerces ou de produits mais proposer une bonification pour l'achat dans certains lieux ou pour certains produits.

5. Quelle durée ?

D'un versement en une seule fois à des projets plus longs, les durées des projets sont variables. Si la durée du projet dépendra évidemment du budget disponible, il est à noter que le changement des pratiques alimentaires, la structuration de nouvelles filières et la modification du paysage alimentaire ne s'apprécie que sur un temps long.



Bénéficiaires

La ville de Denain a mis en place un chèque « coup de pouce » de 50€ pour tous les habitants de la ville, sans condition de ressources tandis qu'une expérimentation en cours de chèques à Dijon ne concerne que des personnes en précarité. À Montpellier, la caisse alimentaire commune concerne tant des personnes en précarité que d'autres plus aisés. Enfin, à Lyon, l'expérimentation avec les Gonette n'est destinée qu'à des étudiants.



Processus de participation

À Montreuil, les personnes ont été repérées et intégrées dans un cadre de projet prédéfini et ont pu participer à son évaluation. À Montpellier tout a été mis en discussion collectivement : forme de la caisse, montant des cotisations, conventionnement...



Fléchage

Si à Dijon, l'expérimentation de chèque est ciblée sur les fruits, légumes et légumineuses, à Montreuil, Action Contre la Faim et l'Armée du Salut ont décidé de ne pas flécher le transfert monétaire, l'argent obtenu pouvant même être affecté à d'autres usages que de l'alimentation. À Montpellier, c'est aux gens de décider ! Priorisant l'aspect démocratique, ce sont les participants à un comité citoyen de l'alimentation qui décident des lieux à conventionner.



Durée

À Denain, c'est une seule fois par an avant Pâques, tandis qu'à Montpellier les versements sont prévus chaque mois pour au moins un an.

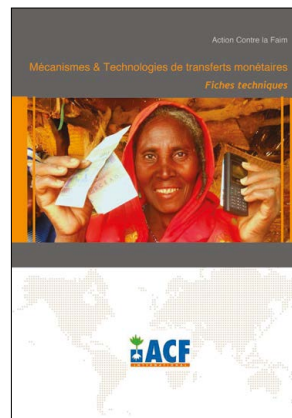
6. Quel support ?

Très rapidement la question du support utilisé pour les transferts monétaires se pose. Certaines expérimentations s'appuient sur des dispositifs déjà existants comme les cartes Cohésia et Nickel à Montreuil, le pass Sortir! à Rennes ou sur la monnaie locale à Lyon. Dans d'autres expérimentations, un support dédié est créé comme pour la caisse commune de l'alimentation de Montpellier où a été mise en circulation une monnaie alimentaire solidaire : la Mona. Quoiqu'il en soit, plusieurs éléments sont à prendre en compte dans le choix du support : Peut-il être stigmatisant pour les personnes qui l'utilisent ? Est-il utilisable par toutes et tous, notamment dans le cas de supports numériques ? Sera-t-il facilement appropriable par les commerces ?

Choisir un support de transfert d'argent

Carte à puce, coupon papier ou paiement par téléphone mobile ? Pour vous aider à choisir le(s) support(s) utilisé(s), Action contre la Faim a rédigé une série de fiches techniques sur le fonctionnement des différentes technologies de transfert d'argent.

➔ **FICHES TECHNIQUES d'Action contre la faim :**
<https://www.actioncontrelafaim.org/publication/mecanismes-technologies-de-transferts-monetaires-fiches-techniques/>



LA POSITION DE RÉSEAU CIVAM

Mieux qu'un chèque : une sécurité sociale de l'alimentation !

Entre le chèque alimentation et la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA), il y a un monde. Si la mise en place d'un chèque alimentation s'inscrit dans une logique d'assistance en créant une aide alimentaire, l'instauration d'une sécurité sociale de l'alimentation va plus loin et ambitionne de garantir un nouveau droit : le droit à l'alimentation. Plus qu'un instrument de lutte contre la précarité alimentaire, la sécurité sociale de l'alimentation est une nouvelle institution collective contribuant à sortir en partie l'alimentation du marché pour l'organiser démocratiquement et en faire un commun.

Là où un chèque est ciblé vers des publics précaires et donc stigmatisant, la SSA pose comme principe l'universel. Il ne s'agit pas d'une politique d'assistance pour les pauvres mais d'une politique pour toutes et tous créatrice de droit. Financée par la cotisation et non par l'impôt, la SSA serait également un outil de répartition (et non de simple redistribution) des richesses produites.

Alors qu'un chèque alimentation pensé comme simple outil de solvabilisation de la demande fait peser le poids de la transition de l'ensemble du système sur le marché et précisément sur la responsabilité individuelle des consommateurs, la SSA est conçue comme un véritable levier du droit à l'alimentation choisie, en permettant d'organiser la demande et donc la production vers ce que souhaitent manger (en connaissance de cause) les citoyens. Le conventionnement démocratique, pilier de la SSA, est cet outil de sortie du marché et d'organisation de la demande : ce n'est plus le marché qui décide ce qu'on mange et ce que nous produisons et comment nous le faisons, ce sont les citoyens.

L'idée progresse : le Conseil national de l'alimentation (CNA) appelle à son expérimentation. Les initiatives locales de sécurité sociale de l'alimentation se multiplient et s'organisent. Soutenons-les, essayons-les !

➔ **CONTRIBUTION COLLECTIVE DU RÉSEAU DES CIVAM, MISSION AGROBIOSCIENCES-INRAE : « Avec la sécurité sociale de l'alimentation, on fait basculer l'économie par l'alimentation », 28/04/2023**
<https://www.agrobiosciences.org/alimentation-117/article/securite-sociale-de-l-alimentation-avec-la-ssa-on-fait-basculer-l-economie-par-l-alimentation#.ZGSfhy8iuKx>



Bande dessinée « Encore des patates! »

Une BD sur le projet de sécurité sociale de l'alimentation. Dessins de Claire Robert.

➔ **SITE du Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation**
<https://securite-sociale-alimentation.org/outils-pedagogiques/bandes-dessinees/>